

## Réinvitations d'anciens boursiers

= Wiedereinladungen für ehemalige Stipendiaten

= Re-invitation Programme for Former Scholarship Holders

### Appel à candidatures

Ces bourses permettent aux anciens boursiers du DAAD en Allemagne d'être réinvités afin de réaliser un projet de recherche ou de travail en Allemagne. Ce programme vise également à maintenir des relations professionnelles avec des chercheurs en Allemagne.

#### Qui peut postuler ?

- Les anciens boursiers du DAAD ayant bénéficié d'une bourse de 6 mois minimum en Allemagne.
- Les anciens boursiers de la RDA qui ont étudié en Allemagne pendant au moins un an

#### Que subventionne t-on ?

- Projet de recherche au sein d'un / de plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur ou d'un /des institut(s) de recherche extra-universitaire(s) allemand(s), public(s) ou reconnu(s) par l'Etat allemand.
- Projet de travail dans une entreprise ou une institution relevant des domaines économique, administratif, culturel ou des médias pour les anciens boursiers travaillant en dehors du domaine de la recherche.

#### Dates limites de dépôt de candidature :

**24 février** 2023 pour un séjour commençant entre le 1er juillet et le 15 décembre de l'année en cours

#### Durée

1 à 3 mois. Aucune prolongation n'est possible.

La candidature peut être renouvelée après un délai de 3 ans.

N.B. : Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois.

La commission n'attribue pas forcément la totalité des mois demandés et peut donc raccourcir la durée de la bourse. La décision est prise en fonction du dossier de candidatures ainsi que des moyens à disposition.

#### Prestations

- Allocation mensuelle de 2.000 à 2.150 € selon le statut universitaire
- Forfait pour [frais de voyage](#) (si les frais ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine)

- Le montant de la bourse pour les anciens boursiers travaillant hors du domaine académique dépend de leurs qualifications et est déterminé sur la base des montants ci-dessus.
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers : <https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

**NB:** Une assurance maladie est obligatoire pour tout le monde en Allemagne. Si vous n'en avez pas, le DAAD contractera une assurance maladie pour vous et les frais seront déduits du montant mensuel de votre bourse.

### **Critères de sélection**

Pour décider de l'attribution de ses bourses et subventions, le DAAD France réunit une commission indépendante composée d'universitaires français et allemands.

La sélection réalisée par la commission s'appuie sur les critères suivants :

- Réalisations scientifiques et publications récentes (documentées dans le CV et avec une liste de publications)
- Un projet de recherche ou de travail convaincant et bien planifié

Pour les demandes des candidats ayant un projet de travail en dehors du domaine de la recherche les points suivants seront particulièrement évalués :

- Le séjour aura-t-il des effets durables pour l'activité professionnelle du candidat ?
- Peut-on s'attendre à des effets multiplicateurs, p.ex. grâce à des publications communes ?
- Le séjour en Allemagne renforcera-t-il des coopérations déjà existantes ?

### **Conditions de candidature :**

- avoir bénéficié d'une bourse de longue durée du DAAD de 6 mois minimum
- être rentré en France depuis au moins trois ans
- le contenu et le calendrier du projet de recherche ou de travail doivent être établis en concertation avec l'institution d'accueil ; une confirmation écrite doit être jointe au dossier.
- Les ressortissants d'autres pays et des candidats allemands en France sont priés de s'adresser au bureau du DAAD à Paris pour vérifier leur éligibilité.

Pour plus d'informations, merci de consulter **[l'appel à candidature détaillé](#)** sur le site central du DAAD via lequel vous accéderez au portail de candidature :

- → [En anglais](#)
- → [En allemand](#)

### **Attention !**

Veillez noter que votre dossier doit être rédigé en **français** ou en **anglais** et pas en allemand (sauf pour les disciplines en lien avec l'allemand).



Deutscher Akademischer Austauschdienst  
Office allemand d'échanges universitaires

## **Renseignements**

### **DAAD – Office allemand d'échanges universitaires**

Maison de la Recherche – Sorbonne Université

**Mme Janique NYAM NGUIDJOL**

*Bureau 512bis*

28, rue Serpente

75006 Paris

France

Tél. : +33 (0)1 53 10 57 81

Courriel : [nyam-nguidjol@daad.de](mailto:nyam-nguidjol@daad.de)

[www.daad-france.fr](http://www.daad-france.fr)

*Mise à jour : décembre 2022*